



Genève, le 20 mai 2022
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Nouvelle étape pour l'aménagement du Vengeron

Le Grand Conseil a voté hier soir un crédit d'investissement de 55,5 millions de francs pour le réaménagement du site du Vengeron. Cette décision ouvre la voie à la mise en œuvre d'un projet ambitieux pour la rive droite en faveur de l'environnement et d'une meilleure accessibilité des rives du lac. Avec un nouvel espace portuaire pour les entreprises lacustres qui doit désencombrer la petite rade, la création de zones de baignade et d'activités sportives et la renaturation de l'embouchure du ruisseau. Le Vengeron, cet aménagement s'inscrit pleinement dans la volonté cantonale d'augmenter la qualité de notre cadre de vie.

Le réaménagement du site du Vengeron franchit une nouvelle étape avec le vote, ce jeudi 19 mai par le Grand Conseil, d'un crédit d'investissement de 55,5 millions attestant le large soutien en faveur de ces travaux de réaménagement de parcelles sur les communes de Bellevue et de Pregny-Chambésy.

La constitution, au "Vengeron", d'un espace pour les professionnels du lac va dans le sens d'une réorganisation rationnelle de l'activité des entreprises de ce secteur. Il accueillera en effet les places d'amarrage supprimées de la petite rade et désencombrera le quai marchand des Eaux-Vives, en aval du Jet d'eau. Les bords du lac dans l'hyper-centre urbain seront plus ouverts et accessible au public.

Accès à l'eau et renaturation

La population aura ainsi à disposition, sur la rive droite, une nouvelle base de loisirs et des infrastructures nautiques de qualité: rampes de mise à l'eau pour bateaux et planches à voile, école de voile, buvette, vestiaires, sanitaires publics, le tout avec une vue panoramique sur les Alpes. Ce projet d'aménagement comportera également la constitution d'une nouvelle grève naturelle et d'un vaste parc public arboré aux équipements modernisés, accessible à tous et à toutes, dans l'esprit des espaces de détente réalisés à la plage publique des Eaux-Vives et le long des quais de Cologny.

La nature devrait se trouver gagnante avec ces réaménagements. Actuellement intégralement enterrée et sous conduites dans le périmètre du projet, l'embouchure du ruisseau le Vengeron sera renaturée. Autre mesure écologique favorable au développement de la faune et de la flore aquatiques, deux îles, dont une de grande envergure, seront aménagées pour former des milieux naturels lacustres rares sur le lac Léman. Selon la planification prévue, les travaux devraient débuter en 2023 et être terminés en 2026.

- [Télécharger les illustrations de la nouvelle base de loisirs et des infrastructures nautiques au Vengeron](#)

Pour toute question complémentaire: M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, DT, T. 076 304 20 66.

Pour l'actualité en lien avec les thématiques environnementales, suivez les réseaux sociaux GE-Environnement: [Instagram](#) [Facebook](#) et [Youtube](#)